

## Conseil Communal du 24.11.2021

### Adaptation du règlement communal régularisant l'allocation de subsides en faveur d'associations locales

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que, par délibération du 24 novembre 2021, le conseil communal de Schieren a adapté son règlement communal régularisant l'allocation de subsides en faveur d'associations locales.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

AVIS AU PUBLIC

Schieren, le 6 décembre 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,  
Eric THILL

Le secrétaire communal,  
Camille SCHAUL

